

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 août 2018

CP2018_08_5
id. 4071

L'an deux mille dix huit, le vingt huit août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEAUX)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

FOURNITURE DES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS

Afin d'assurer la fourniture des services de communications électroniques, un marché de fourniture a été lancé.

Le montant de cette fourniture ayant été estimé supérieur aux seuils formalisés prévus par l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, la consultation a été lancée en appel d'offres ouvert européens dans les conditions décrites aux articles 25-I-1°, 66, 67 et 68 du décret relatif aux marchés publics.

Les prestations donnent lieu à la mise en place d'un marché composé de 6 lots conclu sans montant minimum ni montant maximum, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les marchés seront conclus à compter de la notification, puis reconduit 3 fois de manière tacite par période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

La consultation a été lancée en lots séparés dans les conditions suivantes :

Lots	Montant minimum HT (pour la durée du marché)	Montant maximum HT (pour la durée du marché)
Lot 1 – Téléphonie mobile	Sans minimum	Sans maximum
Lot 2 – Téléphonie fixe	Sans minimum	Sans maximum
Lot 3 – Accès Trunk SIP	Sans minimum	Sans maximum
Lot 4 – Fourniture de numéro à services à valeurs ajoutées	Sans minimum	Sans maximum
Lot 5 – Accès Internet Isolés asymétriques à débits non garantis	Sans minimum	Sans maximum
Lot 6 – Diffusion de message en masse	Sans minimum	Sans maximum

La commission d'appel d'offres réunie en date du 05/06/2018, sur le fondement de l'analyse présentée, a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Société	Lots
SFR	1
BOUYGUES TELECOM	2
LINKT	3
NOVADIAL	4
FRANCE TELECOM	5
CII INDUSTRIELLE	6

Compte-tenu de ce qui précède, Monsieur le Président demande de bien vouloir délibérer et de l'autoriser à signer les marchés avec les entreprises ci-après :

Lots	Titulaire
Lot 1 – Téléphonie mobile	SFR
Lot 2 – Téléphonie fixe	BOUYGUES TELECOM
Lot 3 – Accès Trunk SIP	LINKT
Lot 4 – Fourniture de numéro à services à valeurs ajoutées	NOVADIAL
Lot 5 – Accès Internet Isolés asymétriques à débits non garantis	FRANCE TELECOM
Lot 6 – Diffusion de message en masse	CII INDUSTRIELLE

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 5 juin 2018,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les marchés des services de communications électroniques avec les entreprises et selon les conditions susvisées ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC